



### OBLIGATIONS :

D.98-1084 et Arrêté du 02/12/1998 et Article R.4323-55 à 57, traitant de l'obligation de formation et d'autorisation de conduite pour l'utilisation d'équipements de travail mobile et de levage.

Recommandation R. 386 prescrit le cadre de la formation de conducteur de PEMP, applicable depuis le 01/01/2000.

#### Catégorie 1

Déplacement impossible  
nacelle déployée

A

B



#### Catégorie 2

Déplacement possible  
nacelle déployée

A

B



#### Catégorie 3

Déplacement et utilisation  
possible à partir de la nacelle

A

B



### PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Toute personne étant amenée à utiliser (conduite ou surveillance), à titre permanent ou occasionnel, une plate forme élévatrice mobile de personnel,
- Etre apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans.

### OBJECTIFS :

- Acquérir des connaissances permettant de guider et d'utiliser une PEMP en toute sécurité, ainsi que faire l'adéquation d'une PEMP pour un travail précis,
- Secourir une personne bloquée,
- Etre capable de réussir l'examen CACES.

### CONTENU :

#### Aspects réglementaires

- ↳ Délivrance de l'autorisation de conduite,
- ↳ Le CACES et ses conditions d'obtention.

#### Sensibilisation aux responsabilités

- ↳ Les obligations de l'employeur,
- ↳ Les obligations du conducteur,
- ↳ Réglementation concernant le constructeur,
- ↳ Les sanctions éventuelles.

#### La technologie de la PEMP

- ↳ Les catégories de PEMP,
- ↳ Performances et adéquations,
- ↳ Les principaux organes d'une PEMP,
- ↳ Les dispositifs de sécurité,
- ↳ Les consignes d'entretien et les différents contrôles.

#### Prévention des risques

- ↳ Mode opératoire de prise et fin de poste,
- ↳ Conditions et règles d'utilisation (nombre,

qualification du personnel, prescriptions du constructeur),

- ↳ Principaux risques et causes d'accidents.

#### Les conditions d'implantation de la PEMP

- ↳ Résistances au sol,
- ↳ Obstacles.

#### Modalités de secours en cas d'incidents

- ↳ Manœuvre à partir du poste de secours,
- ↳ Consignes en cas d'électrification de la PEMP.

#### Exercices pratiques

- ↳ Vérifications de l'adéquation,
- ↳ Réalisation des contrôles,
- ↳ Positionnement par rotation, translation, élévation,
- ↳ Calage de la PEMP,
- ↳ Exercices de maniabilité, dessous, le long et au-dessus d'une structure et entre des espaces réduits,
- ↳ Exercices de conduite et de circulation avec la PEMP, slalom...

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

La pédagogie alternative (périodes pratiques et théoriques) permet d'optimiser les conditions de travail et de sécurité des opérateurs. La journée théorique présentée sous vidéo projection est agrémentée de nombreux quiz collectifs permettant de valider les connaissances de chaque participant et d'anticiper sur certaines incompréhensions.

### **LE + DE FØ-SEC-CH :**

Le formateur, spécialiste des travaux en hauteur, est à même de vous conseiller sur vos difficultés d'interventions.



Formation validée à partir de 5 personnes  
en inter entreprises  
Nombre de participants : 6 maximum

### REMARQUES :

- Recyclage tous les 5 ans.
- L'obtention d'un CACES de groupe B dispense de passer le groupe A du même type. Mais ce n'est réciproque ni dans l'autre sens ni entre les types.
- TEST effectué par testeur certifié.

**3 jours**

Pour tous renseignements,  
Inscriptions, formations intra  
ou formations sur mesure :

FØ-SEC-CH S.A.R.L.  
79, Route de Germignan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC  
Tél. : 05.56.08.49.87 - Fax : 05.56.08.55.53  
Courriel : [fosech@gmail.com](mailto:fosech@gmail.com)